



SEANCE DU 12 AVRIL 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 10
présents : 9
votants : 9
(dont 0 procuration)

Date de la convocation :
01/04/2019

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER,
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Frédéric GESEGNET,
Christian LASSAIGNE, Raymond SIBILLE, Patrick PELISSIER

Absents : Olivier LEVET

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

- ◆ Le Maire demande au conseil de rajouter 3 points à l'ordre du jour :
 - Indemnité de conseil allouée au receveur municipal
 - Attribution de subvention aux associations
 - Réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat : Aménagement de 3 logements locatifs – Demande de subvention à la Région

Accord du conseil

- ◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 22/02/2019. Aucune observation.

Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

- ◆ **DECISION DU MAIRE** (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

N°2-2019 : Signature contrat de location d'un garage situé sur la place du village (n°1)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 février 2019 fixant le montant du loyer à 40 € pour le garage situé sur la place du village d'Apchat,

Considérant que le garage n°1 est libre,

Considérant la candidature de Monsieur Bernard JULIEN, domicilié à Apchat, pour louer le dit garage,

Le maire a décidé de signer un contrat de location pour le garage n°1 de 17 m² situé sur la place du village d'Apchat (celui de gauche), avec Monsieur Bernard JULIEN, pour un loyer de 40 € par mois et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2019.



OBJET : VOTE DU BUDGET

Approbation du Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Bruno FLATRES, trésorier public d'Issoire, et fait ressortir un excédent de 554 074,78 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 10 869,72 € pour la section d'investissement.

(Le maire s'étant retiré pour le vote, il y a 8 présents - 8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Approbation du Compte de Gestion 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2018, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par Bruno FLATRES, trésorier public d'Issoire, n'appelle aucune observation ni aucune remarque.

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Affectation du résultat 2018

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2018 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 554 074,78 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal décide de reporter en fonctionnement 545 744,50 € (ligne R 002) et en investissement 8 330,28 € (ligne R 1068)

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Vote du budget 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 786 478 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 727 242 €.

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Pour 2019, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	13,00 %	25 415 €
Taxe foncière (bâti)	19,90 %	29 412 €
Taxe foncière (non bâti)	79,00 %	50 481 €
TOTAL		105 308 €

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs municipaux assurant des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que M. Bruno FLATRES, receveur des finances, a accepté d'effectuer ces prestations à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder à M. Bruno FLATRES une indemnité égale au maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

- Précise que sauf délibération contraire, le taux de l'indemnité variera chaque année en fonction de la variation des dépenses budgétaires servant de base de calcul au tarif de cette prestation, M. Bruno FLATRES la percevra tant qu'il restera affecté à son poste.

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions pour l'année 2019 aux associations suivantes :

Association Les P'tits Loups du Cézallier : 200 €

(Le conseil décide d'attribuer 50 € par élève, soit 4 élèves x 50 € = 200 €)

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat :

Aménagement de 3 logements locatifs - Demande subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Une subvention va être demandée à la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat. Cette subvention pourrait être à hauteur de 14 000 € par logement (soit 42 000 €).

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Démission de François GEROIX à compter du 19/04/2019, employé à la commune en contrat Emploi d'avenir depuis le 01/06/2017.
- ➔ Réparation du mur de soutènement de la Cure d'Apchat : 1 devis reçu d'un montant de 6 997 € HT. Faire un autre devis pour comparer.
- ➔ Tournage émission de TF1 « Bienvenue chez nous » les 23 et 24 avril 2019 à Perpezat.
- ➔ Cérémonie du 8 mai à 11h15
- ➔ Planning bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019
- ➔ Problème des roseaux à la station d'épuration : faire une seule coupe à l'automne uniquement.

- ➔ Faire réparer le portail du cimetière
- ➔ Travaux à faire sur les chemins (busage, saignées, ...)
- ➔ Réparer le mur de clôture de la salle polyvalente
- ➔ Faire inventaire des panneaux de signalisation (lieux-dits)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h00.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER



Les Conseillers,

Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Eric CHABRILLAT
Frédéric GESEGNET	Christian LASSAIGNE	Maryse MARIONON
	Raymond SIBILLE	